crefor

Point Offre

de formation continue

Numéro 60 –Février 2016

Zoom : L'effet Mooc sur la formation professionnelle

www.crefor-hn.fr

centre de ressources emploi formation

tél. 02 35 73 77 82 - fax 02 35 73 07 60 - crefor@crefor-hn.fr [BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1]

☞ Dans le cadre de la fusion territoriale, le Crefor et l'Errefom ont commencé leur rapprochement avant de fusionner au 1er janvier 2017 et devenir le Carif Oref normand. Vous trouverez désormais dans le bulletin, des informations relatives à la nouvelle région.

Volume des données au 02/02/2016

Organismes :

Départements			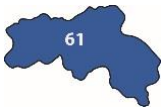			Total Offreurs de formation professionnelle continue
	762	**275**	**196**	**226**	**638**	**2097**

Actions de formation :

Départements	Conventionnées	Non conventionnées
	495	**2739**
	326	**1041**
	204	**775**
	309	**341**
	839	**1710**
Total sessions	**2173**	**6606**

Le Crefor et l'Errefom ont pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Leurs répertoires sont consultables sur :
http://offredeformation.crefor-hn.fr/ (Pour les départements 27 et 76)

http://www.trouvermaformation.fr/ (Pour les départements 14, 50 et 61)

Un site commun de ces informations est prévu avant la fin du 1er semestre 2016

Vous pouvez dès à présent, consulter les offres de formation normandes sur le site national des Carif Oref :
http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html

L'effet Mooc sur la formation professionnelle

Mooc, Massive Online Open Courses, en français cours en ligne ouvert et massif, est un type de formation ouverte et à distance gratuite en télé-enseignement. Les participants aux cours, enseignants et apprenants, sont dispersés géographiquement et communiquent uniquement par Internet et en interaction : on passe de l'e-learning au social learning. Limités à l'univers académique dans un premier temps, les Mooc ont progressivement gagné le terrain de la formation continue. De nombreux acteurs de la formation ont ainsi adapté leur offre pour répondre à cette demande du public, à l'image du Conservatoire National des Arts et Métiers, de l'Afpa etc … Zoom sur cette forme d'enseignement directement importée des meilleures universités américaines.

Quel modèle économique ?

Le modèle économique est similaire à celui des réseaux sociaux : un nombre massif de participant, et donc des données exploitables (diffusion de publicité, vente à des recruteurs intéressés par les meilleurs profils, analyses pour observer des comportements et tendances). De plus certaines universités paient pour être présentes sur des plateformes de Mooc et ainsi augmenter leur notoriété nationale ou internationale.
Les Mooc pourraient ainsi être mis en place par des organismes de formation comme des teasers, vitrines de leur savoir-faire, pour attirer les stagiaires et ensuite leur proposer des formations complémentaires.

Un phénomène qui intéresse les entreprises

Les modes d'apprentissage en ligne offerts par l'arrivée des Mooc ouvrent de nouvelles opportunités aux entreprises, tant sur le plan de la formation que du recrutement.
Ils représentent un outil très intéressant puisqu'ils offrent aux salariés des cours gratuits et accessibles à tous. L'évaluation s'effectue en temps réel. En vérifiant l'adéquation de leurs compétences avec ses objectifs stratégiques, l'entreprise peut mieux développer leur employabilité. L'argument financier pèse aussi : une formation classique est nettement plus coûteuse. Sans compter les frais de logistique (transport, repas, hébergement) qui sont souvent très onéreux.

Pôle emploi s'y est mis aussi en lançant en Avril dernier une plate-forme dédiée à ces outils numériques (https://mooc-pole-emploi.fr/). Le but étant d'aider les chômeurs à retrouver un emploi.

Quels sont les avantages de ce type d'enseignement ?

- Coupler les Mooc avec quelques séances présentielles avec un formateur permet de rendre les séances présentielles plus qualitatives car centrées sur la mise en pratique du Mooc
- Contrairement à l'e-learning, la vidéo utilisée par les Mooc redonne sa place au formateur, filmé sous différents angles pendant ses présentations (on oublie l'avatar en images de synthèse et la voix robotisée qui ne capte pas longtemps l'attention du participant)
- Les Mooc respectent un planning (date de début, programme souvent séquencé dans le temps en plusieurs modules, date de fin) - Exemple : 2h/semaine de mi-février à fin-mars avec un module de cours par semaine
- Les Mooc impliquent une évaluation, après chaque module et/ou à la fin du Mooc, dont les résultats conditionnent la remise d'un certificat (c'est d'ailleurs un des éléments motivants qui explique le succès des Mooc, surtout quand le certificat est remis par une institution reconnue)
- Les Mooc profitent des avantages d'une grande communauté de participants, avec des échanges entre eux via internet et les réseaux sociaux (sans compter ceux qui organisent des rencontres physiques pour suivre les cours et/ou travailler sur des devoirs à rendre).

Quelles sont les limites de ce type d'enseignement ?

- Le taux d'abandon est très élevé (seul 10 à 15 % des apprenants vont au terme de leur formation)
- Le sujet d'enseignement se limite souvent à l'acquisition d'une compétence, et ne correspond pas un programme de formation exhaustif
- Le défaut de mise en situation pratique (apprentissage du geste)
- La validation de la formation : la majorité délivre une attestation d'assiduité qui indique que les participants ont suivi les séquences et fait les exercices, mais ce n'est pas une certification à proprement parler portant sur les compétences acquises
- Traditionnellement, la formation continue s'appuie sur le « présentiel ». Les entreprises veulent avoir la certitude que le salarié assiste bien aux cours. Et pour cela, il doit émarger, physiquement, sur une feuille de présence. Comment faire lorsqu'il s'agit d'un Mooc ? Le salarié est devant son écran. Même s'il entre son nom et son mot de passe pour suivre les séquences vidéo, faire les quiz, échanger avec ses « pairs » (des apprenants comme lui) ou avec un professeur, comment être sûr que c'est bien lui qui fait les exercices au final ?
- Le cours n'est pas personnalisé comme en e-learning.

Quel avenir ?

Les mooc ne sont certainement pas la solution miracle pour revitaliser la formation professionnelle mais leur potentiel mérite qu'on leur apporte une attention particulière. Reste maintenant à observer quelle sera leur destinée dans les mois ou les années à venir.

Qualité des formations : publication d'un "questions-réponses" à destination des prestataires de formation

Dans un « questions-réponses » du 12 janvier, la DGEFP précise la mise en œuvre des critères d'appréciation de la qualité en formation à compter de 2017.

Ce document qui s'adresse aux "prestataires de formation" clarifie certains éléments du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Accéder au décret

Accéder au "questions-réponses"

Source : DGEFP

210 000 formations CPF en 2015

Un an jour pour jour après la mise en œuvre officielle du CPF (compte personnel de formation), 209 670 dossiers de formation ont été validés, selon les derniers chiffres publiés le 4 janvier 2016 par le ministère du Travail.

8 dossiers sur 10 concernent des demandeurs d'emploi. La durée moyenne des formations réalisées est de 481 heures contre 22 pour les anciens DIF.

En tête des projets validés arrivent la certification au socle de compétences, les certifications en langue (TOEIC, Bulats) , l'accompagnement VAE ou le certificat PCIE - Passeport de compétences informatique européen.

Au 1er janvier 2016, 2,49 millions de personnes sur 23 millions potentiellement éligibles ont activé leur compte sur le site.

Source : Ministère du travail

Programme de professionnalisation du Crefor du mois de Mars 2016

Il reste des places !

- 3.1 Interculturalité et pratiques professionnelles 3, 4 mars et 27, 30, 31 mai 2016

- 4.1 Quelles pratiques d'entretien pour orienter et accompagner 15, 16, et 17 mars 2016

- 4.3 Mobiliser et engager les publics dans un parcours ou des actions 9, 10, 11 mars 2016

- 5.2 Favoriser les apprentissage fondamentaux par le numérique au quotidien 31 mars, 1er avril et 26 mai 2016

Accéder au programme de professionnalisation

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor. Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau
Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).
©Point Offre 2009-2016